
**Nombre de membres
en exercice : 10**

**Procès-verbal de la séance du mardi 08 novembre 2022
20 heures 00**

Présents : 10

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 02 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Gaëtan ROUX-BERNARD.

Votants : 10

Sont présents : Gaëtan ROUX-BERNARD, Patricia PRELLE, Cédric NIEVOLLET, Jérôme CARLIN, Isabelle DOBREMEZ, Delphine MONNET, Didier CHANRON, Raphaël DA SILVA, Maxime FAYARD, Sébastien ZUCHELLI

Représentés : /

Excuses : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Jérôme CARLIN

Ouverture de la séance :

1. M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et peut valablement délibérer.
2. M. le Maire énumère les pouvoirs donnés pour la séance du jour :
3. M. CARLIN est désigné secrétaire de séance.
4. M. le Maire demande au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022. Approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Délibérations diverses
- Points travaux (voiries-école)
- Point Symposium
- Point RH
- Comptes-rendus commissions communales et intercommunales
- Points divers

Objet : Renouvellement convention SACPA Renage - DE 2022 030

M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de fourrière complète avec le chenil de renage pour l'année 2023 pour la capture et le transport des animaux errants sur la commune. Le montant forfaitaire est de 485.81 € HT/an. La convention est valable 3 ans avec renouvellement tacite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.

Objet : Prolongation bail Alpes Isère Habitat - DE 2022 031

Par acte du 26/07/1993, la commune de VATILIEU a consenti à ALPES ISERE HABITAT (anciennement OPAC38) un bail emphytéotique pour un bâtiment anciennement à usage de presbytère, édifié sur un terrain figurant au plan cadastral de ladite commune, section C, sous le numéro 704 d'une contenance de 1a 20ca, provenant de la division du numéro 477, mêmes lieudits et section d'une contenance de 5a 10ca.

Alpes Isère Habitat demande la prorogation du bail dans le cadre de travaux à réaliser par Alpes Isère Habitat pour un montant prévisionnel de 90 000 € TTC

Alpes Isère Habitat sollicite une prorogation du bail initial dont l'échéance est le 25/07/2036 pour une durée de 30 ans, soit jusqu'au 25/07/2054 décide à 9 voix pour et une abstention d'approuver

la prorogation du bail emphytéotique de la résidence de la Cure pour une durée de 30 ans au profit d'Alpes Isère Habitat, selon les conditions énoncées ci-dessus (le bail est ainsi prorogé jusqu'au 25/07/2054 et consenti à titre gratuit) et autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire et notamment à l'avenant au bail.

Les frais d'acte seront pris en charge par Alpes Isère Habitat.

Objet : Régularisation foncière Route de Charbonnière - DE 2022 032

Vu le Code Rural et de la pêche maritime et notamment son article L. 121-7 qui stipule que : « La commission communale, au cours des opérations de délimitation des ouvrages faisant partie du domaine communal, propose à l'approbation du conseil municipal l'état (...) :

2° Des modifications de tracé et d'emprise qu'il convient d'apporter au réseau des chemins ruraux et des voies communales (...) Le classement, l'ouverture, la modification de tracé et d'emprise des voies communales effectués dans le cadre des dispositions du présent article sont prononcés sans enquête. Sont, dans les mêmes conditions, dispensées d'enquête toutes les modifications apportées au réseau des chemins ruraux. (...) »

Vu le document de travail joint à cette délibération établi par le cabinet géomètre Sintégra afin de procéder à la régularisation du plan cadastral de la voirie communale « Route de Charbonnière » par divisions foncières avec les propriétaires riverains ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation foncière sur la route de Charbonnière entre la commune et les propriétaires riverains par le biais d'un acte notarié, le tracé actuel n'étant pas correct ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise le maire ou sa 1^{ère} adjointe à régulariser tout acte de cession ou d'échange, conformément au plan projeté par le cabinet Sintégra, géomètre. Cette modification est établie dans le respect de l'article L121-17 du code rural.

Points travaux :

Concernant les travaux de voirie, ces derniers vont commencer dès cette semaine et la fin est prévue pour semaine 46.

Concernant l'école, l'ensemble des travaux sont terminés.

Il est signalé que le nettoyage des bordures est en cours actuellement dans le village.

Point Symposium :

Mme PRELLE propose que l'inauguration de la nouvelle œuvre de M. Serge LOMBARD se fasse le dimanche 20 novembre 2022.

Point RH :

M. le Maire informe les élus que suite au comité médical qui s'est tenue le 7/10/2022, Mme TERMOZ, agent technique territorial a été placé en disponibilité d'office pour raison de santé pour une durée de 6 mois. Mme MARGARIT assure son remplacement jusqu'au 31/12/2022.

Et suite au comité médical du 13/10/2022, la demande de reconnaissance de maladie professionnelle de M. VAIR a été refusée.

Comptes-rendus commissions intercommunales :

PLUi : une réunion publique est proposée le 29/11/2022 à 19h à la salle des fêtes de Vinay.

Points divers :

M. le Maire sollicite l'assemblée afin de créer un groupe de travail pour la mise à jour du tableau des voiries communales à ces côtés. Les volontaires sont M. NIEVOLLET, M. ZUCHELLI, Mme DOBREMEZ.

Le repas des aînés qui se tient le 4 décembre 2022 compte à ce jour 41 inscrits.

Mme PRELLE annonce la parution prochaine du Vatilieurois : chaque article sera à rendre au plus tard fin novembre.

Pour la première fois depuis le début de ce mandat, les vœux du Maire se dérouleront le 14 janvier 2023 à 19h00.

M. FAYARD fait part à l'assemblée que suite à la réunion du 4/11/2022, l'ensemble des lots a été distribué pour l'affouage.

Fin de séance : 22h20

Le Président de séance
Gaëtan ROUX-BERNARD

A blue ink signature of Gaëtan ROUX-BERNARD, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Jérôme CARLIN

A blue ink signature of Jérôme CARLIN, featuring a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line.

